



PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 22 décembre 2023

SÉCURITÉ

Mesures de sécurité publique pour les fêtes de fin d'année

Face aux **risques de trouble à l'ordre public** à l'occasion des fêtes de fin d'année dans le département, le préfet de l'Hérault François-Xavier Lauch a pris des mesures de police administrative pour préserver la sécurité et tranquillité publiques.

Un arrêté préfectoral **interdit sur l'ensemble du département de l'Hérault, du samedi 23 décembre 2023 à 8h00 au mardi 2 janvier 2024 à 8h00**, la cession, la vente, le transport et l'utilisation de produits explosifs, d'artifices de divertissement, de fumigènes et de pétards de toute catégorie.

Cette interdiction ne s'applique pas aux spectacles pyrotechniques dûment déclarés.

Le préfet a donné des instructions pour une **mobilisation maximale des forces de l'ordre** sur le terrain pour protéger la population et prévenir la délinquance. Des **contrôles seront diligentés** pour veiller au strict respect des mesures préfectorales.

Vous pouvez consulter l'arrêté du préfet de l'Hérault sur notre site internet :
https://www.herault.gouv.fr/contenu/telechargement/48250/361305/file/2023-12-22-219_Recueil%20n%C2%B0219%20du%2022%20d%C3%A9cembre%202023.pdf